

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2014-20332/DENV

Nouméa, le - 5 JUIL. 2014

Le Directeur

à

Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie
BP 412
98845 Nouméa cédex

Objet : visite d'inspection réalisée le 3 juillet 2014 sur l'ouvrage de traitement des eaux usées de l'immeuble Pasteur, commune de Nouméa
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 3 juillet 2014 sur votre installation de traitement des eaux usées de l'immeuble Pasteur, commune de Nouméa.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



Yves KOCHER

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 46

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
vanessa.vincent@
province-sud.nc

affaire suivie par :
Vanessa Vincent

Nouméa, le 03 juillet 2014

**COMPTE RENDU D'INSPECTION
D'INSTALLATIONS CLASSEES**

Etablissement	Station d'épuration de l'immeuble Pasteur
Exploitant	Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC)
Gestionnaire / Syndic	-
Commune	Nouméa
Quartier	Vallée du Tir
Date de la précédente inspection	-
Date de l'inspection	03 juillet 2014
Nom de l'inspecteur	Vanessa VINCENT
Accompagnée de	Robert SAJHULIWA (SIC) Mayalen ETCHEVERRY (Socometra) David VERDUGER (Socometra)

1. OBJET DE L'INSPECTION

Contrôler la conformité de l'installation par rapport au dossier de déclaration déposé à la direction de l'environnement (DENV) en décembre 2008 par la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC).

Contrôler l'application des dispositions des délibérations n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 et n°205-97/BAPS du 20 juin 1997.

2. SITUATION ADMINISTRATIVE

08/06/09	Récépissé de déclaration n°2009-32360/DENV délivré à la SIC
03/06/13	Déclaration de mise en service de la STEP Pasteur reçue à la DENV

Situation administrative => régulière

3. SITUATION TECHNIQUE

11/12/12	Mise en service de la STEP Pasteur
09/07/13	Courrier de la DENV demandant la transmission des résultats bilan 24 heures en sortie de la STEP Pasteur
26/02/14	Relance de la DENV pour la transmission des résultats du dernier bilan 24 heures
25/04/14	Réception des travaux d'agrandissement du regard de prélèvement pour les mesures sur les rejets

a. Technologie de l'ouvrage de traitement des eaux usées et situation géographique

Il a été constaté que l'ouvrage de traitement des eaux usées installé au sein de l'immeuble Pasteur correspond avec ce qui a été déclaré dans le dossier ICPE déposé en décembre 2008. Il s'agit d'une station de type topaze de capacité 75 équivalents-habitants.

La station d'épuration se situe dans le parking. L'accès aux éléments de la station peut être perturbé par la présence d'un véhicule sur l'aire d'emplacement de la station. Ce qui a été le cas lors des 3 précédentes visites du technicien Socometra où l'accès au regard de rejet ainsi qu'au regard du bassin d'aération était impossible.

b. Fonctionnement de l'installation

A la mise en service de l'ouvrage, le tuyau de sortie de l'installation a été bouché mais depuis aucun souci n'a été relevé.

La recirculation des boues fonctionne bien. Le compresseur est installé dans un caisson insonorisé qui se trouve sous le bâtiment où l'accès est fermé à clef.

L'entretien de l'installation est effectué toutes les 2 semaines.

c. Plaintes

Des plaintes pour des odeurs ont été reçues de la part des résidents lorsque la station était bouchée.

ARTICLE CONCERNÉ	NATURE DE LA PRESCRIPTION	OBSERVATIONS DE L'INSPECTEUR (IIC) INFORMATIONS DE L'EXPLOITANT (EXP)	DEMANDES DE L'INSPECTEUR
2.1	Règles d'implantation et de conception	Prestataire : aucun problème au niveau de la station. IIC : des odeurs ont été constatées au cours de l'inspection (9h-10h) mais rien d'anormal.	
2.4	Accessibilité	Prestataire : l'ouvrage est enterré au niveau du parking (Cf. photo 2). L'accès aux différents éléments souterrains de l'ouvrage est donc conditionné par l'absence de véhicule circulant sur cette aire qui n'est pas un emplacement de parking. Ceci ne facilite pas les interventions pour entretien.	-
3.1	Surveillance,	Prestataire : contrat d'entretien avec	

ARTICLE CONCERNÉ	NATURE DE LA PRESCRIPTION	OBSERVATIONS DE L'INSPECTEUR (IIC) INFORMATIONS DE L'EXPLOITANT (EXP)	DEMANDES DE L'INSPECTEUR
	exploitation et entretien	Socometra. 1 passage tous les 15 jours.	
3.2	Contrôle des accès	Prestataire : le local où se situe l'armoire électrique est fermé à clef.	
3.4	Propreté	IIC : présence d'un point d'eau dans le local où se trouve le compresseur.	-
4.2	Moyens de lutte contre l'incendie	IIC : absence d'extincteur à proximité de l'armoire électrique de l'installation.	*Installer un extincteur à proximité de l'armoire électrique. Délai : 1 mois
5.5	Contrôle des rejets	IIC : le bilan 24 heures et la mesure de débit n'ont jamais été réalisés.	*Réaliser une mesure du débit et un bilan 24 heures des effluents transmettre les résultats accompagnés des explications des éventuelles non-conformités. Délai : 3 mois

EH : équivalent-habitant ; STEP : station d'épuration ; IIC : inspecteur

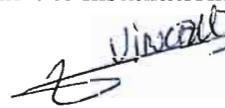
4. CONCLUSION DE L'INSPECTION

Suite à cette visite, il a été constaté que la station d'épuration de l'immeuble Pasteur fonctionne comme il se doit, sans problème technique.

Cependant, les résultats d'un bilan 24 heures permettront de valider la conformité de l'installation.

L'inspection souligne aussi la nécessité d'installer un extincteur dans le local où se situent l'armoire électrique et le compresseur.

L'inspecteur des installations classées


Vanessa VINCENT

Photographies



Figure 1: Localisation des regards de la micro-station



Figure 2: Bassin d'aération et clarificateur



Figure 3: Compartiment insonorisé du compresseur